



Menu ☰



[Se connecter](#)

[S'abonner à Libération](#)

[Accueil / Environnement](#)

«Inaction coupable»

Pollution de l'air : la ville de Grenoble attaque l'Etat en justice

Le maire écologiste Eric Piolle juge le plan de protection de l'atmosphère élaboré par la préfecture sous-dimensionné et insincère, alors que la

✉ totalité des écoles de la ville se trouve exposée à des concentrations en

🐦 polluants supérieures aux recommandations sanitaires. Ce recours en

— justice formé par une collectivité locale est inédit.



Le maire Europe Ecologie - Les Verts de Grenoble Eric Piolle en septembre 2022. (Olivier Chassignole/AFP)

par [François Carrel](#), correspondant à Grenoble

publié le 23 février 2023 à 21h13

C'est une première pour une collectivité locale : Grenoble a annoncé ce jeudi qu'il attaquait l'Etat devant la justice administrative pour son «inaction» face à [la pollution de l'air](#). Plus précisément, la ville a déposé le 16 février devant le tribunal administratif un recours pour demander

l'annulation de l'arrêté pris par la préfecture de l'Isère deux mois plus tôt approuvant le nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise. Ce document vise à planifier l'action de l'Etat contre la pollution de l'air de la métropole pour la période 2022-2027.

Face à «l'enjeu majeur» de la qualité de l'air, la France «fait preuve d'une inaction coupable, condamnée déjà à plusieurs reprises, notamment par le Conseil d'Etat», assure le maire écologiste, Eric Piolle. *Le troisième PPA ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs fixés par l'Organisation mondiale de la santé ni de respirer un air sain à Grenoble. Ma responsabilité de maire est de dire que ce document cadre n'est pas à la hauteur et qu'il met la population en danger».*

«Nous attendons de l'Etat qu'il muscle son jeu»

Sa municipalité avait voté en 2022 une délibération clairement défavorable au projet de PPA et estime que «son avis n'a pas été pris en considération», précise l'avocate de la ville, Hélène Leleu. Cette dernière dit relever en outre des «violations du code de l'environnement» dans le PPA, dont «l'absence d'actions spécifiques concrètes» pour diminuer la teneur en dioxyde d'azote et en azote de l'air dans le bassin grenoblois. Citant une étude de 2021, la municipalité rappelle que «plus d'un décès prématuré par jour dans l'agglomération» est imputable à la pollution de l'air. Et que la totalité des écoles se trouve exposée à des concentrations en polluants supérieures aux recommandations de l'OMS.

Libé des solutions

Contre le réchauffement, les villes en pleine ébullition

Ville 30 déc. 2022 abonnés

De son côté, l'adjoint à la santé, Pierre-André Juven, souligne «la multiplicité des maladies aggravées par la pollution de l'air notamment

multiplication des maladies aggravées par la pollution de l'air, notamment cardiovasculaires» et «l'augmentation forte du nombre de cancers du pancréas, comme des cas d'asthme». Il fustige «le manque de sérieux» et «l'insincérité forte et flagrante» du nouveau plan, qui «prend en compte des actions qui ne seront pas réalisées d'ici à 2027» : interdiction des foyers ouverts ou nouveau plan de déplacement urbain, respectivement prévus pour 2026 et 2030. «Nous attendons de l'Etat qu'il muscle son jeu», conclut l'adjoint. La ville demande donc, si la justice annule le troisième PPA, «la réécriture d'un [plan] plus ambitieux et respectueux de la santé des habitant·es des communes exposées aux polluants atmosphériques, particules fines et dioxyde d'azote».

Présent ce jeudi à Grenoble lors de l'annonce du recours en justice, le directeur de l'association Respire, Tony Renucci, apporte son «soutien» à la démarche, sans s'y associer juridiquement pour autant : «*Les collectivités territoriales doivent se saisir de l'outil juridique afin de mettre la pression à l'Etat. Grenoble joue un rôle de précurseur et il a la légitimité pour le faire.*»

Grenoble

Eric Piolle

Dans la même rubrique

